

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Le-SNU-sur-le-temps-scolaire-c-est-non>



École & société

Le SNU sur le temps scolaire, c'est non !

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : lundi 22 mai 2023

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le président de la République est décidé à déployer le SNU sur le temps scolaire en classe de 2de ou de 1re année de CAP. Si la définition du projet varie au gré du temps et des nombreuses oppositions, la volonté de se servir de l'École pour l'imposer ne change pas.

Il ne serait plus obligatoire... pour l'instant

La dernière mouture du SNU ne prévoit plus de le généraliser à une classe d'âge dans l'immédiat. La généralisation semble impossible à organiser sur le plan financier, sur le plan humain et sur le plan matériel, de l'aveu même d'un rapport sénatorial. Par ailleurs, comment le gouvernement pourrait gérer les réfractaires du SNU ?

Il y aurait deux type de SNU :

- celui que l'on connaît, sur la base du volontariat individuel pendant les période de vacances scolaires,
- un nouveau, sur volontariat collectif, autour de projets de classe.

Un SNU sur le temps scolaire avec une mission pacte

L'engagement collectif se ferait donc sur le temps scolaire en intégrant des « séjours de cohésion » de 12 jours. Depuis quand le président de la République fait-il la liste des projets pédagogiques à mettre en œuvre au lycée ? Le SNU deviendrait alors une nouvelle mission du Pacte. Les professeurs volontaires auraient cette mission d'organiser ces séjours et d'en encadrer une partie.

L'École perturbée

Pour le SE-Unsa, cette organisation perturbera l'École.

Tout d'abord, nous refusons que deux semaines de cours soient perdues, même si ça doit être uniquement pour les élèves volontaires à qui ont demandera quand même d'acquérir les mêmes compétences et de faire le même programme. Les programmes sont construits pour 36 semaines de cours, pas pour 30... sauf à considérer que nos élèves ont trop de cours et de trop bons résultats.

Si les professeurs encadrent ces séjours, alors ce sont les élèves de 1re, terminale et 2e année de CAP qui perdront eux aussi leurs cours. Le président ne peut pas déplorer le manque de remplacements et organiser lui-même les absences de professeurs.

Enfin, par ricochet, ce dispositif perturbera aussi les écoles qui se verront privées d'une grande partie des centres et des personnels qui accueillent les classes de découvertes chaque année au printemps.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, quels que soient son périmètre, sa définition et ses objectifs, le déploiement du SNU sur le temps scolaire est inconcevable et nous le refusons. Quoi qu'en pense le président, l'École a encore sa raison d'être. Elle est capable, parce qu'elle le fait au quotidien, de développer le vivre-ensemble, d'aborder les questions d'écologie ou de solidarité. Elle ne doit pas se transformer en agence de voyage pour colonies pseudo-intégratrices qui viendrait

compenser ce que l'École ferait mal.